

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2011

Le 21 juin 2011, à 18 heures 30, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 6 juin 2011, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Mille Club de Bigny-Vallenay, sous la présidence de M. William PELLETIER.

Titulaires présents : Mmes BARBIER, PERRIN, CAGLIONI, MM. ADAM, ANGLADE, BROCHARD, CHEMAIN, CHENON, DELMAS, DE PAULE, FAUCHER, HORZINSKI, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET, RENAUDAT

Suppléants présents : Mme CHAUSSÉ (représentant M. BEAUJEAN), M. CHARTENDRAULT (représentant M. GUILLOT).

Absent excusé : M. BEDOUILLAT

M. HORSINSKI est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2011, le conseil passe à l'ordre du jour.

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- décisions modificatives
- vote d'un tarif forfaitaire pour les travaux réalisés dans le cadre d'une convention

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide de faire des décisions modificatives pour les écritures liées à la cession de terrains et d'un photocopieur
- Accepte une mise en non-valeur
- Décide d'adhérer au Syndicat d'énergie du Cher
- Modifie les statuts de la Communauté de Communes
- Approuve le projet de nomenclature liée à la compétence « voirie »
- Emet un avis défavorable sur le projet de fusion avec la Communauté de Communes Terres de Cœur dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par les services de l'Etat mais ne s'oppose pas aux adhésions individuelles. Il émet un avis favorable au projet proposé pour les syndicats auxquels adhère la communauté de Communes
- Approuve le règlement d'assainissement collectif.
- Approuve les rapports annuels d'assainissement collectif 2010 en régie et ceux en DSP (affermage avec VEOLIA), ainsi que les rapports 2010 de la DDT sur la qualité du prix et du service de l'assainissement
- Sollicite l'agence de l'eau et le conseil général pour l'octroi de subventions pour les travaux d'assainissement collectif sur la commune d'Uzay le Venon.
- vote un tarif horaire forfaitaire de 20 € pour les travaux réalisés dans le cadre d'une convention (article 16 des statuts)
- décide de signer le devis relatif aux travaux au poste de refoulement de St Loup
- fixe à 40 € le tarif pour utilisation des vestiaires du complexe sportif de Lignières et de déterminer le remboursement des dommages des réparations sur devis
- crée un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

- supprime un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à création un avancement de grade au 1^{er} juin
- transforme un poste (augmentation de 28 h à 30 h hebdomadaire)
- crée 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe pour 2 agents actuellement en CAE
- crée 4 postes d'adjoint technique pour les CDD saisonniers
- attribue une gratification aux stagiaires de l'ESTACOM pour les 7 semaines de stage
- instaure le temps partiel à compter du 1^{er} juillet 2011 suite à l'avis favorable du CTP
- détermine les tarifs de remboursement des dommages au gîte
- Valide les conditions générales de réservation au gîte

Les questions diverses suivantes sont évoquées :

- Mise en place d'un questionnaire d'évaluation des besoins des familles à propos des centres de loisirs envoyé aux familles du territoire
- Subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Lignièrès
- Projets pouvant être inscrits dans le cadre de la procédure Contrat Régional de Pays adopté par le Pays Berry St Amandois
- Courrier concernant la fiscalité de la CDC.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.